

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2014

**CONVOCAATION** : 17 FEVRIER 2014

**AFFICHAGE** : 28 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre du mois de février, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LARDY, Maire, et a désigné comme secrétaire Mme Nathalie BUSNEL.

**Etaient présents** : 9 membres

**Etaient absents excusés** : 4 membres

Mme Nicole RONDIERE qui donne pouvoir à Mme Nathalie BUSNEL

Mme Sophie GROSJEAN-DUTARTRE qui donne pouvoir à M. Raymond BONNARDIN

M. Christophe GUILLET qui donne pouvoir à Mme Laurence GENELOT

M. Didier PONSOT qui donne pouvoir à M. Gérard LARDY.

**Etait absent non excusé** : 1 membre

M. Jean-Louis MOREAU

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2013.

## **1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013 : BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2013 du budget commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** (11 voix pour) le Compte Administratif de l'exercice 2013 tel qu'il a été présenté et arrête ainsi les comptes :

### **- INVESTISSEMENT**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
Réalisé	213 343.14 €	208 893.80 €
Reste à réaliser	20 000.00 €	13 844.00 €

### **- FONCTIONNEMENT**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
Réalisé	420 060.65 €	437 080.67 €
Reste à réaliser	0	0

## **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013**

Investissement	- 4 449.84 €
Fonctionnement	+ 340 180.33 €.

## **2) VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013 : BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** à l'unanimité le Compte de gestion de l'exercice 2013, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **3) PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) POUR L'ANNEE 2014**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général de Saône-et-Loire sollicitant les communes pour une participation financière au Fonds de Solidarité Logement (FSL) dont la vocation est de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes les plus en difficulté.

Il est demandé une participation de 0.35 € par habitant, soit 252.35 € pour 721 habitants.

Considérant qu'il convient d'apporter une aide aux personnes rencontrant des difficultés pour l'accès et le maintien dans le logement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à une participation financière au FSL pour l'année 2014 d'un montant de 252.35 €.

### **4) PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVEAUX NEUFS « BAS DE SIENNE » :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public au « Bas de Sienne » pour la pose d'un éclairage public transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant estimatif de 1 332.24 € H.T.

Le plan de financement, mentionné dans le courrier, précise notamment le coût estimatif H.T. à la charge de la commune soit 1 113.91 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet présenté par le SYDESL
- **DONNE** son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 1 113.91 € H.T. sous réserves d'éventuelles dépenses imprévues
- **DIT** que cette contribution sera inscrite au budget communal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence
- **AUTORISE** le SYDESL à transmettre au fournisseur d'électricité l'avis de modification de réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant
- **SE RESERVE** par ailleurs le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix et autorise le Maire à engager les consultations nécessaires, le cas échéant.

### **5) GRAND CHALON : Demande de subvention dans le cadre du Label PDU**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de réfection de la rue du Château. Il comprend l'aménagement d'un trottoir de 1.40 m avec bordures A2 et bicouche silicocalcaire et réfection de la chaussée en enrobés.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 20 249 € H.T.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention auprès du Grand Chalon dans le cadre du Label PDU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le projet de réfection de la rue du Château pour un montant estimatif de 20 249 € H.T.
- **EMET** un avis favorable à la demande de subvention auprès du Grand Chalon pour ces travaux ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **6) REMUNERATION AGENT RECENSEUR ET COORDONNATEUR COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 45-2013 portant sur la création d'un emploi agent recenseur et coordonnateur communal pour effectuer le recensement de la commune. Il était prévu de verser une indemnité forfaitaire de 1 200 € pour l'agent recenseur et 303 € pour le coordonnateur communal.

Il a été omis de préciser que ces indemnités étaient nettes, après déductions des charges sociales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de répartir les indemnités comme suit :

- Agent recenseur : 1 200 € net
- Coordonnateur communal : 303 € net.

## **7) QUESTIONS DIVERSES**

- L'association les trois campaniles a fait don à la commune d'un frigo et d'un lave-vaisselle pour la salle du presbytère. Une subvention pourra éventuellement être versée à cette association en remerciement.
- Une réunion avec M. LAUVERNIER du Conseil Général pour les balades vertes a lieu mercredi 26 février en mairie pour déterminer les parcours.
- Une réunion de la commission finances est fixée au lundi 3 mars pour la préparation du budget 2014.
- Syndicat des perceptions : M. Régis JEANDENAND présente le compte-rendu de la dernière réunion. Les locaux ont été vendus. Le bénéfice de ces ventes sera réparti entre les communes.  
Ce syndicat sera dissous en 2015.
- Planning des prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 10 MARS à 19 H**

**Fait à LA CHARMEE, Le Maire,**  
**Gérard LARDY**